



VILLE D'AUBY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 19 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf janvier à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le douze janvier, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Georges LEMAITRE, Abdelmalik SINI, Dorothée LORTHIOS, Lydie VALLIN, Djamel BOUTECHICHE, Chantal WAGON, Brahim NOUI, Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Corinne DESPREZ, Christophe LOURDAUX, Bernard MOREL, Philippe VERON, Franck VALEMBOIS, Marie-José FACQ, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK, Carine FIEUW

Absents ayant donné procuration : Didier SZYMANEK à Bernard CZECH, Rudy CARLIER à Chantal WAGON, Séverine LASNEAU à Franck VALEMBOIS, Laurent JOVENET à Marie-José FACQ

Absente : Mathilde DESMONS

Monsieur Bernard GORA a été désigné secrétaire de séance

17 - MODIFICATION DES STATUTS D E DOUAISIS AGGLO – SAISINE DE LA COMMUNE POUR DELIBERATION – BOULODROME – AJOUT COMPETENCE POUR L'ORGANISATION D'UN TROPHÉE SPORTIF PAR DOUAISIS AGGLO

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par délibération en date du 18 décembre 2025, le Conseil Communautaire a approuvé le projet de modification statutaire lié à la mise en œuvre d'une nouvelle compétence pour l'organisation d'un trophée sportif de pétanque.

Conformément à la procédure applicable (articles L. 5211-17 du CGCT) chaque commune-membre est amenée à se prononcer sur cette modification des statuts de la Communauté.

Douais Agglo a affirmé depuis plusieurs années sa volonté de promouvoir la pétanque auprès des habitants du territoire communautaire, afin de diffuser les valeurs de ce sport, dans sa dimension « sport amateur » et ouvrir la pratique de ce sport au plus grand nombre.

Elle dispose à cet effet d'un bien d'équipement unique dans les Hauts de France.

La Fédération Française de pétanque et de Jeu Provençal a décidé de transférer dans l'éco quartier du Douais le siège de son comité départemental et celui de son instance régionale.

Douais Agglo souhaite à présent porter le projet d'organiser une compétition sportive dans la discipline de la pétanque au niveau national et international.

En matière sportive, la communauté détient la compétence de : « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Afin de permettre l'organisation de manifestations sportives, il est nécessaire d'étendre les compétences de Douais Agglo à une nouvelle compétence dont le libellé est le suivant : « Organisation, animation, coordination et financement d'un Trophée sportif de pétanque ».

Le Conseil Municipal est invité à émettre un avis quant à la modification des statuts de Douaisis Agglo.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la modification des statuts de Douaisis Agglo concernant l'ajout d'une compétence pour l'organisation d'un trophée sportif.

Le Secrétaire de Séance


Bernard GORA



Pour copie conforme,
Le Maire


Bernard CZECH